

COMMISSION NATIONALE
D'ORIENTATION ET D'INTEGRATION
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 01

Administration d'accueil : Ministère de l'économie, des finances et de la Relance – Direction générale des entreprises	Catégorie : B
Corps : Techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie	Indice sommital du corps : IM 587 (IB 707)
Grade ou classe : Technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie	Indice maximum de recrutement : IM 534 (IB 638)

SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) : Voir descriptif de l'emploi et des missions.

<p>Critères de sélection / Compétences recherchées :</p> <p>Une présélection des candidats est faite sur dossier.</p> <p>Les candidats présélectionnés sont ensuite auditionnés par un jury au sein du secrétariat général de la direction générale des entreprises (DGE).</p> <p>Les candidats doivent notamment disposer de solides connaissances techniques et scientifiques pour pouvoir exercer le métier de technicien supérieur de l'économie et de l'industrie dans les différents domaines d'intervention décrits aux paragraphes ci-dessous. Ils doivent également disposer de bonnes capacités rédactionnelles.</p>	<p>Formation et stages :</p> <p>Durée : une journée à une semaine.</p> <p>Lieu : principalement dans les écoles des mines, au centre de formation de l'environnement à Paris, au centre de formation interministériel IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) à Vincennes, à l'INERIS et au BRGM...</p> <p>Les agents participent en début mais également tout au long de leur carrière à des stages et des formations dans les domaines d'intervention liés à leur poste, mais également dans des domaines de culture générale : expression orale et écrite, etc.</p>
---	--

<p>Affectation :</p> <p>En règle générale, la durée minimale dans un poste donné ne peut être inférieure à 2 ans et 6 mois.</p> <p>Les postes proposés aux candidats sont des postes vacants déjà proposés à la mobilité, dans les domaines évoqués ci-dessous.</p> <p>Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.</p> <p><u>Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.</u></p>	<p>Dates de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition : 01/07/2021 - Détachement : 01/09/2021
---	--

Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :

Néant.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :

Agents de catégorie B de la fonction publique de l'Etat, les techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI) exercent leurs fonctions principalement pour le compte de deux employeurs :

- Le ministère de l'économie, des finances et de la Relance (MEFR) ;
- Le ministère de la transition écologique (MTE).

Au sein de ces ministères, les TSEI sont principalement affectés dans les réseaux des services déconcentrés :

- Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en particulier pour l'activité métrologie et l'accompagnement des entreprises dans les domaines du développement industriel, de la compétitivité et de l'innovation ;
- Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les activités de sécurité industrielle, d'environnement et de contrôles techniques de sécurité ;
- Pour ce qui concerne l'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la Réunion), il s'agit des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) ;
- Ils peuvent aussi être affectés en administration centrale, notamment au sein de :
 - + La direction générale des entreprises (DGE) au MEFR ;
 - + La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) au MTE ;
 - + La direction générale de la prévention des risques (DGPR) au MTE.

Des domaines d'intervention variés pour exercer des fonctions à responsabilité.

En contact avec les entreprises et en relation avec de nombreux autres services de l'Etat, les TSEI effectuent des missions variées :

- **Environnement industriel** : protection de l'environnement et de la santé contre les risques industriels et les nuisances, par la mise en place de prescriptions techniques visant à prévenir ou limiter les pollutions (rejets polluants dans l'eau et dans l'air, réduction et bonne élimination des déchets, ainsi que réhabilitation des sites et sols pollués...) et les risques (incendie, explosion et toxiques) ;
- **Métrologie** : surveillance des instruments de mesure utilisés notamment dans les transactions commerciales (balances, pompes à essence, taximètres...) et des organismes chargés du contrôle périodique de ces instruments ;
- **Contrôle de la sécurité des véhicules** : vérification de l'application des règles relatives à la réception des véhicules (poids lourds, transports en commun, transports de matières dangereuses), et à la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules (légers et poids lourds) ;
- **Contrôles des équipements sous pression** : vérification de la conception, de la fabrication et des opérations de vérifications périodiques des équipements sous pression et des canalisations ;
- **Sous-sol, mines, carrières** : gestion rationnelle du sous-sol, contrôle de la sécurité des travailleurs dans les exploitations minières, suivi de la création, de l'exploitation et de la fermeture des mines, carrières, puits de pétrole...
- **Énergie** :
 - + Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie (économies d'énergie) ;
 - + Contrôle technique et administratif des ouvrages de production et de transport d'énergie (sécurité des grands barrages, lignes électriques haute tension...)
- **Métiers des fonctions support** : pour coordonner et mettre en œuvre leurs missions, les réseaux des services déconcentrés peuvent faire appel aux TSEI : missions de pilotage et missions transversales (logistique, informatique, gestion budgétaire...).

Dans les domaines de la sécurité industrielle, de la protection de l'environnement, de la sécurité des installations nucléaires, tout comme dans le domaine de la métrologie, ils peuvent réaliser des visites d'inspection programmées ou inopinées (opérations « coup de poing ») et des contrôles techniques sur site, assortis de l'étude de dossiers à caractère technique et de la rédaction de documents administratifs (instruction de dossiers de demande d'autorisation ou d'agrément, rédaction de rapports de visites ou de contrôles, préparation de courriers ou d'avis de l'autorité administrative, rédaction de projets d'arrêtés préfectoraux, etc....)

ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :

GRADES - CLASSES	ECHELONS	INDICES BRUTS	INDICES MAJORES	OBSERVATIONS
Technicien supérieur chef de l'économie et de l'industrie (TSCEI)	11 ^{ème}	707	587	Indice sommital du corps : IM 587
	10 ^{ème}	684	569	
	9 ^{ème}	660	551	
	8 ^{ème}	638	534	
	7 ^{ème}	604	508	
	6 ^{ème}	573	484	
	5 ^{ème}	547	465	
	4 ^{ème}	513	441	
	3 ^{ème}	484	419	
	2 ^{ème}	461	404	
	1 ^{er}	446	392	
Technicien supérieur principal de l'économie et de l'industrie (TSPEI)	13 ^{ème}	638	534	Indice maximum de recrutement : IM 534
	12 ^{ème}	599	504	
	11 ^{ème}	567	480	
	10 ^{ème}	542	461	
	9 ^{ème}	528	452	
	8 ^{ème}	506	436	
	7 ^{ème}	480	416	
	6 ^{ème}	458	401	
	5 ^{ème}	444	390	
	4 ^{ème}	429	379	
	3 ^{ème}	415	369	
2 ^{ème}	399	362		
1 ^{er}	389	356		
Technicien supérieur de l'économie et de l'industrie de classe normale (TSEICN)	13 ^{ème}	597	503	
	12 ^{ème}	563	477	
	11 ^{ème}	538	457	
	10 ^{ème}	513	441	
	9 ^{ème}	500	431	
	8 ^{ème}	478	415	
	7 ^{ème}	452	396	
	6 ^{ème}	431	381	
	5 ^{ème}	415	369	
	4 ^{ème}	397	361	
	3 ^{ème}	388	355	
2 ^{ème}	379	349		
1 ^{er}	372	343		

SITE INTERNET DU MINISTERE :

<https://www.economie.gouv.fr>

De la DGE :

<https://www.entreprises.gouv.fr>